

COMMUNIQUÉ DE PRESSE – 17 avril 2025

---

## Quatre hectares de nature préservée au cœur de Saint-Just Saint-Rambert

**La ville de Saint-Just Saint-Rambert officialise la création d'une zone préservée, labellisée « Refuge LPO » dans l'ensemble du parc municipal du quartier Saint-Just. Cet espace, constitué d'une prairie et d'un bois, doit favoriser la protection des espèces animales et végétales ainsi que la sensibilisation des usagers.**

La municipalité de Saint-Just Saint-Rambert a initié la création d'un « Refuge LPO » sur la totalité des quatre hectares du parc Mellet Mandard couramment appelé « Parcours de santé ». Ce parc comprend pour moitié une prairie et pour l'autre une forêt à caractère urbain. Situé à deux pas de la place Gapiand (médiathèque) cet espace constitue l'un des poumons verts de la ville.

Le label « Refuge LPO » confirme l'engagement de la commune pour la préservation de cet espace et la volonté d'en faire un démonstrateur de sa politique de protection de l'environnement.

Depuis quelques semaines, le parc accueille également plusieurs modules du grand parcours nature municipal. Cette implantation et le choix des animaux présentés sont le fruit d'un travail du Conseil municipal d'enfants.

L'objectif est également d'ouvrir prochainement un accès PMR à ce parc, depuis la maison de retraite Mellet Mandard, afin de permettre aux résidents de profiter de cet espace naturel.

Le label « refuge LPO » implique une gestion durable de l'espace avec une attention particulière portée à la protection de la biodiversité. Il ne s'agira donc pas d'un jardin artificiel parfaitement entretenu et « stérile » mais bien laisser la place à la nature sauvage, au bois mort propice aux insectes xylophages et aux oiseaux, à des boisements plus denses permettant aux mammifères de se dissimuler.

Le projet prévoit également la mise en place de nichoirs et de gîtes naturels ainsi que des animations « nature » pour les habitants. L'accent sera également mis sur les espèces végétales locales lorsque la ville procédera à des plantations complémentaires.

Des évaluations régulières seront effectuées afin de suivre la dynamique écologique du site.

*« Il n'y a pas d'incompatibilité à créer un sanctuaire de biodiversité au cœur de la ville et accessible à tous. Bien au contraire, cela renforce les interactions entre les habitants et la nature. Avec des solutions simples et pratiques et surtout du bon sens, les espèces animales et végétales peuvent ainsi trouver leur place à quelques pas de votre immeuble. »*

**Flora Gautier, Conseillère municipale en charge de l'environnement**

\* Ligue de protection des oiseaux

**Contact Presse Ville de Saint-Just Saint-Rambert : [aallion@stjust-strambert.com](mailto:aallion@stjust-strambert.com) - 06 20 82 08 80**

*La commune de Saint-Just Saint-Rambert est située dans le département de la Loire en Auvergne-Rhône-Alpes. Sixième ville de la Loire, elle s'étend sur plus de 40 km<sup>2</sup> et regroupe 15 850 habitants. Ville d'histoire au centre médiéval, ses deux quartiers principaux sont partagés par le fleuve Loire. Ville à la campagne, Saint-Just Saint-Rambert bénéficie d'un environnement naturel préservé. Ville attractive, elle concentre plus de 140 associations, 1 000 entreprises dont 200 commerces et artisans. Parmi ses points d'attractivité, la commune compte un musée des civilisations, une maison de la nature et de la pêche et enfin des bords de Loire aménagés qui sont le théâtre de grands événements.*



*La forêt d'environ 2 hectares constitue un refuge pour les animaux*



*Plusieurs totems de découverte des espèces sont installés dans le parc.*